

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 30 juin 2022

ORDRE DU JOUR

- Délibération 31/2022 :** DECISION MODIFICATIVE N° 2
- Délibération 32/2022 :** CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR SUR LA COMMUNE
- Délibération 33/2022 :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE
- Délibération 34/2022 :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE
- Délibération 35/2022 :** SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT AVEC BOUYGUES
- Délibération 36/2022 :** MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE EXISTANT
- Délibération 37/2022 :** SUPPRESSION DE POSTES VACANTS
- Délibération 38/2022 :** CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
- Délibération 39/2022 :** CREATION DE POSTES DE VACATAIRES
- Délibération 40/2022 :** RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine,

Etaient représentés, absents ou excusés :

Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à Mme GUYET Isabelle), Mme CARTON Virginie (pouvoir à M. SARRADIN Pascal), Mme LE PECHOUR Sabine (pouvoir à Mme BAUDE Joëlle), Mme PERRAULT Laetitia (pouvoir à M. ROBERT Xavier), M. JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme THOMAS-RAMADOU Morgane)

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 MAI 2022

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 17 mai 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

M le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative n°2 au budget pour prendre en compte divers points exposés par Mme MAILLY, Adjointe aux Finances :

1/Au budget supplémentaire, ont été introduits 4 650 € de crédits au chapitre 77 représentant la vente en février 2022 à Chartres métropole de la parcelle des forages d'eau potable. La trésorerie ayant indiqué que l'ouverture de crédits au compte 775 "produits de cessions", n'est plus autorisée, il est proposé d'inscrire les crédits correspondants au compte 7788.

2/Suite à la délibération du 8 mars dernier approuvant les transferts de charges à l'agglomération de la compétence eaux pluviales, il était indiqué qu'il y aurait lieu à une régularisation des attributions de compensation versées avec effet au 1^e janvier 2021. Pour notre commune, le trop-perçu en 2021 représente 10 539.10 €. Conformément aux instructions de la trésorerie, il convient de prévoir 9000 € de crédits supplémentaires au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement (atténuation de produits) – compte 73928, pour le remboursement de ce trop-perçu.

Cette opération est équilibrée par la diminution de la même somme sur le virement en investissement et la provision travaux.

3/ Suite à la vente contre travaux de la parcelle AB 131 décidée lors du précédent conseil municipal, il est nécessaire de prévoir au budget les écritures constatant la vente de la parcelle (recettes d'investissement au chapitre 024) et de l'intégration dans le patrimoine communal des travaux de voirie qui seront réalisés (dépenses d'investissement au chapitre 21), pour un montant total en dépense et en recette de 161 000 €. Cette opération est neutre pour le budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 au budget 2022 communal annexée à la présente.

CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR SUR LA COMMUNE

M le Maire indique qu'il est envisagé la création d'un marché de plein air, dans le centre-bourg, probablement sur la place de la Maison des associations et/ou une partie de la rue du Général de Gaulle. Ce marché pourrait être organisé à partir de septembre ou octobre 2022, le samedi ou le dimanche matin, de 7h à 14 h, pour accueillir tout type de commerces et d'artisanat, alimentation, habillement etc.

Le souhait de la municipalité serait d'apporter davantage de services à la population mais également d'accroître le dynamisme commercial de la commune qui est bénéfique à l'ensemble des commerçants.

Comme le prévoit la réglementation, l'avis des chambres consulaires a été sollicité sur cette éventuelle création. La chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que la chambre d'agriculture ont rendu un avis favorable à cette initiative.

Mme CHAUVEAU demande s'il y aura des difficultés à avoir des commerçants disponibles le samedi. M le maire indique qu'au contraire, ce créneau serait plus favorable que le dimanche matin, mais le groupe de travail qui va se constituer pourra examiner l'ensemble des options.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un marché communal hebdomadaire ;
- autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toutes mesures utiles pour sa mise en place.

Comme indiqué précédemment un groupe de travail va se mettre en place cet été pour établir le projet de règlement du marché et le prix du droit de place.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Chartres métropole propose la signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement des ateliers d'éveil du relais petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise M le Maire à la signer.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Chartres métropole propose la signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement du point information jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise M le Maire à la signer.

SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT AVEC BOUYGUES

La commune a signé une convention d'occupation du domaine public le 2 décembre 2019 avec Bouygues Telecom pour implanter et exploiter une antenne de télécommunication en bordure de la zone sportive.

Aujourd'hui, Bouygues Telecom a décidé de céder à la société Phoenix France Infrastructures, la gestion opérationnelle et patrimoniale de ses sites télécoms.

Un projet d'avenant de transfert est donc proposé, autorisant Bouygues à transférer à la société Phoenix France Infrastructures la convention signée avec la commune et engageant la société Phoenix France Infrastructures à exécuter l'ensemble des droits et obligations précédemment mis à la charge de Bouygues.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 5 juillet 2022

Cet avenant autorise également la sous-location du domaine public, notamment à Bouygues Telecom, pour lui permettre de continuer à exploiter la station radioélectrique implantée sur ce site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant et autorise M le Maire à le signer.

MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE EXISTANT

M le Maire indique qu'il convient de modifier à compter du 1^{er} septembre 2022 la durée de service d'un emploi polyvalent périscolaire/entretien de bâtiments du fait d'une réorganisation des tâches au sein du service Entretien des bâtiments, suite à une demande de mise en disponibilité d'un agent.

Ainsi, un agent technique va effectuer certaines nouvelles tâches faisant augmenter sa quotité horaire à 28h30 hebdomadaires. Cette modification n'a pas d'incidences budgétaires puisque les heures existantes sont reventilées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 26 heures 51 minutes à 28 heures et 30 minutes annualisées.

SUPPRESSION DE POSTES VACANTS

Le comité technique du centre de gestion a été saisi pour supprimer des postes vacants dans la collectivité.

Il s'agit des postes suivants :

- ATSEM PRINCIPAL 1E CLASSE
- 2 postes ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE

Le comité technique a émis un avis favorable à la suppression de ces postes qui ne sont plus nécessaires dans la collectivité puisque les besoins ont été pourvus au moyen de nouvelles créations de postes (avancement de grades ou promotion interne).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la suppression des postes indiqués.

RENOUVELLEMENT DE POSTES POUR LA RENTREE SCOLAIRE

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2022/2023 et des besoins d'entretien des bâtiments du fait de la mise en disponibilité d'un agent, il est nécessaire de renouveler des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les grades

d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, pour les missions d'encadrement et de surveillance des enfants et d'entretien des bâtiments.

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année 2022/2023, il est nécessaire de renouveler des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments et d'encadrement et surveillance des enfants sur les temps périscolaires,

Les postes à créer sont les suivants :

- Surveillance de la pause méridienne et entretien de la zone sportive et des accueils de loisirs
- Garderie matin et soir et pause méridienne + entretien de bâtiments
- Garderie le soir et pause méridienne
- Entretien de la zone sportive et divers bâtiments
- Poste d'ATSEM pour la 4^e classe

Compte tenu de la mise en disponibilité d'un agent au service espaces verts, il convient également de créer à compter du 1^e octobre 2022 un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts,

Enfin compte tenu des besoins d'accueil à l'Espace depuis la labellisation France services, il est nécessaire de renouveler à compter du 1^e novembre 2022 un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif, pour assurer les fonctions d'accueil et d'animation de la structure permettant d'ouvrir celle-ci en permanence avec 2 agents d'accueil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler l'ensemble de ces postes qui sont tous déjà pourvus pour la rentrée, sauf le poste d'adjoint technique au service espaces verts.

CREATION DE POSTES DE VACATAIRES

M le Maire propose de renouveler la création de 6 postes de vacataires pour les temps scolaires et périscolaires, permettant de faire appel à du personnel supplémentaire d'encadrement et/ou d'entretien de bâtiments, en cas de survenue d'un nouvel épisode d'épidémie qui nécessiterait de renforcer les équipes présentes ou pour la mise en place du service minimum d'accueil des élèves les jours de grèves.

Du fait de l'adoption de la délibération de principe sur la création d'un marché communal hebdomadaire, il propose également de créer deux postes de vacataires pour la mise en place et la remise en état de la place de marché en cas d'indisponibilité du personnel permanent, le marché devant se dérouler le samedi ou le dimanche.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE M Le Maire à recruter six vacataires pour effectuer des missions ponctuelles d'encadrement et de surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et/ou d'entretien de bâtiments, pour la période du 1^e septembre 2022 au 7 juillet 2023,

- AUTORISE M Le Maire à recruter deux vacataires pour effectuer des missions ponctuelles de mise en place et de remise en état de la place de marché, pour la période du 1^e septembre 2022 au 7 juillet 2023,

RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Compte tenu que le service espaces verts de la commune accueille des apprentis en formation CAP jardinier paysagiste au CFA la Saussaye depuis 2013, et que le précédent contrat d'apprentissage conclu au sein de la collectivité a pris fin en avril 2022, M le Maire propose de renouveler la possibilité de recruter un ou deux jeunes en contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler le recours au contrat d'apprentissage, et décide de conclure pour la rentrée scolaire de septembre 2022, un ou deux contrats d'apprentissage au service espaces verts de la collectivité, pour une durée de 2 ans et préparant au diplôme de CAP jardinier paysagiste.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil que depuis le 1^e juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes des collectivités locales est entrée en vigueur : les modifications majeures concernent le procès-verbal de conseil municipal, qui est toujours adopté au commencement de la séance suivante mais signé uniquement par le Maire et le secrétaire de séance. Il sera publié sur le site internet de la commune et mis à disposition du public sous forme papier (affichage) dans la semaine suivant son adoption.

Le compte rendu de séance est supprimé, il est remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinée par le conseil, dans la semaine qui suit la séance.

Par ailleurs désormais les actes réglementaires de la commune sont mis à la disposition du public sur le site internet dans leur intégralité, ils n'ont plus besoin d'être affichés à la porte de la mairie.

Ils sont consultables à l'adresse suivante :

<https://saint-georges-sur-eure.fr/vie-municipale/publication-des-actes-reglementaires-de-la-commune/>

M le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux est invité à une présentation de la gouvernance de Chartres métropole le 22 septembre prochain à 20h30. Les inscriptions sont centralisées par la mairie.

Il informe ensuite le conseil que le bornage du terrain de la future piste cyclable a été effectué en présence des propriétaires et des services du département.

Enfin, la commune est retenue dans le dispositif bourg-centre dès cette année.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 5 juillet 2022

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY

Une décision modificative n°3 au budget sera proposée au prochain conseil municipal pour prendre en compte la hausse du point d'indice des fonctionnaires, qui aura un impact sur les frais de personnel et les indemnités des élus.

Concernant les écoles, à la rentrée prochaine 176 élèves sont pour le moment inscrits. L'école est sous surveillance pour l'ouverture d'une éventuelle 8e classe.

En maternelle, Didier Alonso remplacera Emmanuelle Girault qui part à la retraite.

A eu lieu la pose d'une plaque sur un pin planté dans l'enceinte maternelle par Emmanuelle en 1994.

A ce jour, 96 élèves sont inscrits pour la rentrée.

M BOURGOGNE

La rue Sully a été mise en sens unique dans la partie comprise entre les rues Curie et Bataille.

La rue Henri IV est également mise en sens unique entre la rue Sully et la rue Bataille à partir de 50 mètres de la rue Sully, pour conserver le double sens jusqu'à l'entreprise Binard.

Les riverains ont été contactés et ce projet a rencontré peu d'hostilité.

Des chicane provisoires sont posées rue Haute à Berneuse pour ralentir la vitesse. Cet aménagement deviendra définitif, comme rue de la Plaine.

Rue de Beauce les chicane vont être nettoyées et repeintes, pour être davantage visibles.

Enfin on déplore un acte de vandalisme ce week-end, un bouleau a été abattu à la hache, face au CNB.

MME GUYET

Lors du comité de pilotage de France services il a été proposé d'ouvrir l'ESPACE au public l'après-midi sur rendez-vous, à partir du 5 septembre. Par ailleurs la structure sera fermée le vendredi 15 juillet et la semaine du 15 août. Ces changements ont été validés avec la préfecture.

L'inauguration a suivi ce premier comité de pilotage.

L'ESPACE « animations » sera présent au forum des associations.

Pour la journée France Alzheimer, environ 150 personnes seront accueillies, pour un loto puis un bal.

Une permanence « point conseil budget » de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) sera organisée à l'ESPACE pour aider les familles dans la gestion de leur budget.

Des ateliers sur la vitalité seront organisés sur 10 semaines à partir de octobre.

Le travail sur le conseil municipal des jeunes a commencé. La prochaine réunion aura lieu le 12 juillet, pour un démarrage à la rentrée.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 5 juillet 2022

Le groupe de travail sur l'aide au permis de conduire se réunit demain soir, pour examiner les 3 dossiers de candidature.

M ROBERT

Le 1^e triathlon a été une grande réussite. Cela a nécessité beaucoup de temps pour la préparation de cet événement. Il remercie les nombreux bénévoles, les élus et membres du groupe de travail qui ont travaillé dur pour cette organisation et les services techniques qui se sont pleinement engagés pour la réussite de cet événement.

Le Gala du Clio a eu lieu le 24 juin dernier.

Ont eu lieu les AG du Bushido, des Arts martiaux, la fête du judo samedi dernier, le gala de la baby gym.

Toutes ces associations sont dynamiques, avec de bons résultats sportifs, et des bilans financiers sains.

Le prochain grand rendez-vous est le Forum des associations le 3 septembre prochain.

Des dégradations inadmissibles ont eu lieu au dojo. Des sanctions seront prises.

Pascal SARRADIN pour Mme TOURTAUD

Un pique-nique est organisé par la municipalité le 13 juillet au parc Leo Lagrange. Des tables et bancs seront installés, et l'apéritif offert à 19h.

Du 1^e au 23 août la médiathèque sera fermée.

Le dossier de candidature pour la 3^e fleur a été déposé. Le jury viendra visiter la commune fin août.

M TESTE

Est à l'étude la mise en place d'une application « relations citoyens » permettant de faire remonter des problèmes sur la commune.

Le Project'Eure est en cours et un focus sera fait sur les retours des réunions de quartiers.

Il propose de faire davantage de communication par le biais de petites vidéos. Il ne faut donc pas hésiter à filmer lors des événements et manifestations, pour que des petits montages soient ensuite réalisés.

Mme CHAUVEAU demande si un repas est organisé le 14 juillet. M le Maire indique que ce banquet est remplacé par le pique-nique le 13 juillet au soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 5 juillet 2022 :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</i>
31/2022	DECISION MODIFICATIVE N° 2	11/07/2022
32/2022	CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR SUR LA COMMUNE	11/07/2022
33/2022	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE	11/07/2022
34/2022	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE	11/07/2022
35/2022	SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT AVEC BOUYGUES	11/07/2022
36/2022	MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE EXISTANT	11/07/2022
37/2022	SUPPRESSION DE POSTES VACANTS	11/07/2022
38/2022	CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	11/07/2022
39/2022	CREATION DE POSTES DE VACATAIRES	11/07/2022
40/2022	RECOURS A L'APPRENTISSAGE	11/07/2022